



## **JOURNEY TO THE CLOUD – DE QUOI LES ENTREPRISES ONT-ELLES BESOIN POUR RÉUSSIR LA MIGRATION?**

*L'externalisation du stockage de gros volumes de données et d'applications logicielles dans le cloud est devenue courante dans la plupart des grandes entreprises, le cloud computing ayant largement remplacé l'exploitation d'une infrastructure de serveur interne chronophage et coûteuse. Toutefois, certaines entreprises – en particulier des PME – tiennent absolument à conserver leur propre infrastructure informatique physique et refusent les solutions d'«Infrastructure as a Service» (IaaS) basées sur Internet. A quoi cela est-il dû et comment pourrait-on donner envie de sauter le pas à quelques-unes de ces entreprises au moins? Éléments de réponse dans cet article.*

### **CINQ RAISONS DE REFUSER LE CLOUD OU POURQUOI CERTAINS PRÉFÈRENT RESTER SUR TERRE**

Derrière le refus de faire migrer les différents niveaux d'une infrastructure informatique vers le cloud, on trouve souvent des réflexions d'ordre pratique: que se passera-t-il si les applications basées sur le cloud cessent soudain de fonctionner et qu'aucun interlocuteur n'est disponible pour résoudre le problème rapidement et simplement? Quelles seraient les conséquences d'une perte de données ou d'un accès non autorisé aux

données de l'entreprise? Qui est responsable des éventuels dommages? Et plus généralement, qu'en est-il de la sécurité des services basés sur le cloud?

Autant de questions parfaitement légitimes, et les responsables qui se les posent ne font qu'obéir au devoir de diligence en vigueur dans le cadre de l'entreprise. Concrètement, ce sont les cinq points suivants qui sont considérés comme critiques par les dirigeants d'entreprise et qui, en l'absence de clarification, les incitent à conserver leur propre infrastructure informatique:



- 1. Contrôle des contenus et des droits d'accès:** la crainte de ne plus posséder l'accès exclusif aux données internes à l'entreprise et de ne pas savoir si ces données peuvent être modifiées, supprimées ou compromises sans que les personnes autorisées en aient été informées ou aient donné leur accord représente un obstacle important dans la décision de passer au cloud computing.
- 2. Sécurité et protection des données:** pour les applications qui, suite à la migration, fonctionneront via le fournisseur de services cloud, il y a souvent de gros doutes concernant la garantie de la sécurité et du respect des directives de protection des données. Dans ce domaine sensible, la confiance dans la propre infrastructure informatique et des responsables que l'on connaît personnellement est bien plus élevée que celle accordée à un prestataire tiers anonyme.
- 3. Intégration des services, assistance technique, convivialité:** en la matière, ce sont souvent les collaborateurs, directement concernés, qui sont plus réticents que le niveau de la direction. La crainte de voir – en raison d'une intégration ratée – la charge de travail augmenter, les processus habituels ne plus fonctionner correctement et l'insatisfaction des clients se reporter sur les collaborateurs est compréhensible. Même après une migration réussie, des prestations d'assistance insuffisantes ou un manque de convivialité des composants logiciels proposés risquent de générer un sentiment de frustration dans les services concernés. C'est pourquoi les dirigeants préfèrent souvent conserver les solutions ayant fait leurs preuves.
- 4. Risque de perte de données:** lorsque la sécurisation des stocks de données existants est confiée à un prestataire externe, la question de la fiabilité de celui-ci se pose toujours. Dans les PME notamment, la perte irrémédiable de données d'entreprise importantes peut mettre l'existence de la société en jeu – la décision d'externaliser l'ensemble des données ne peut donc être prise qu'en cas de transparence absolue des dispositions de sécurité d'un prestataire.
- 5. Questions de responsabilité et autres aspects juridiques:** les problématiques citées sont étroitement liées à la question de la responsabilité en cas d'éventuels dommages relevant de l'exploitant du cloud. La question n'est pas seulement celle de la responsabilité globale sur le plan juridique, mais aussi celle de la possibilité de faire valoir ses droits en cas de dommage. Les conflits de droit civil avec des exploitants dont le siège est situé en dehors de la Suisse ou de l'Union européenne peuvent parfois être soumis au système juridique du pays dans lequel sont domiciliées la plupart des activités de ces exploitants. En cas de litige, cela peut entraîner des coûts de conseil juridique et de représentation élevés, un argument qui n'encourage pas à opter pour une solution de cloud computing.

## DÉPASSER LE SCEPTICISME: CINQ ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE BASÉE SUR LE CLOUD

Outre les éléments de critique précités concernant les solutions basées sur le cloud, un facteur essentiel du maintien d'un service informatique en interne est parfois simplement la méconnaissance du sujet – les responsables sont souvent bien en peine de citer précisément les avantages et inconvénients concrets du cloud computing. Pour convaincre les entreprises de la pertinence de la migration, il faut donc deux choses: leur transmettre des informations basées sur des faits en matière de cloud et leur présenter de façon claire les avantages dont elles pourraient bénéficier en cas de mise en œuvre réussie. Les cinq arguments suivants en faveur du cloud permettront de convaincre les entreprises, y compris les plus réfractaires:

- 1. Economies:** la plupart des fournisseurs de services cloud ont dans leur gamme des offres à prix fixe qui permettent un calcul plus précis des coûts informatiques courants. Les dépenses imprévues pour les logiciels et le matériel, les frais de maintenance ou les coûts de nouvelles acquisitions sont ainsi supprimés. Des économies sont aussi réalisées sur les coûts accessoires tels que les locaux, l'électricité, le personnel, etc.
- 2. Flexibilité et évolutivité renforcées:** les collaborateurs ne sont plus liés à un site et peuvent, en fonction des besoins et sans contraintes d'horaires, accéder aux données, traiter des tâches et communiquer entre eux où qu'ils se trouvent. La plupart des solutions cloud offrent par ailleurs des possibilités d'évolutivité individuelles, de sorte que l'entreprise est toujours en mesure d'effectuer les modifications nécessaires ou d'introduire de nouveaux outils, par exemple l'utilisation d'un Media Cloud.

- 3. Charge administrative réduite:** l'abandon d'une infrastructure informatique interne supprime également de nombreuses tâches administratives – la maintenance et l'élimination des problèmes étant prises en charge par le fournisseur de la solution cloud, l'entreprise dispose de ressources supplémentaires à affecter à d'autres tâches. L'agilité accrue permet de réagir plus vite à l'évolution des exigences, ce qui met fin aux désavantages concurrentiels dus à une faible réactivité.
- 4. Concentration des effectifs sur le cœur de métier:** contrairement à une idée répandue chez les collaborateurs des services informatiques, qui craignent des suppressions de postes pour cause de rationalisa-



tion suite à la migration vers le cloud, celle-ci ouvre souvent de tout nouveaux domaines de compétences tels que la formation des effectifs aux services basés sur le cloud et le suivi régulier de ces plates-formes. Les personnes qui ne s'occupaient jusqu'alors qu'accessoirement des problèmes d'exploitation du matériel et des logiciels peuvent désormais se concentrer pleinement sur leur cœur de métier.

- 5. Disponibilité et fiabilité élevées, connexion améliorée:** en optant pour un fournisseur de services cloud professionnel, les entreprises bénéficient généralement après la migration d'un environnement informatique plus performant et plus flexible qu'une infrastructure physique interne, et disponible en permanence. Par ailleurs, la fiabilité des services basés sur le cloud est presque toujours supérieure à celle d'une solution physique car quasiment tous les prestataires garantissent une protection contre les pannes. Enfin, la connexion améliorée procure des avantages, notamment lorsque l'entreprise possède plusieurs sites: la proximité physique des serveurs exploités n'a alors que peu d'importance puisque là aussi, le fournisseur de services cloud veille à ce qu'une solution d'interface optimale soit disponible pour toutes les applications nécessaires et puisse être adaptée au besoin en fonction de l'évolution des exigences.

## BONNES RAISONS DE MIGRER VERS SWISS TXT MEDIA CLOUD

- SWISS TXT gère la solution cloud pour la SSR et ses chaînes de télévision SRF, RTS et RSI depuis plus de dix ans.
- Pour chaque cas d'application (en ligne, nearline, archives), une infrastructure de réseau, informatique et de sauvegarde ultra-moderne est à disposition.
- Toutes les données et tous les centres de données sont en Suisse et relèvent exclusivement du droit suisse.
- Une API ouverte permet d'automatiser l'infrastructure, y compris en matière de DevOps, ainsi que de déploiement et d'intégration continus.
- Une assistance personnalisée est assurée 24h/24 en français, allemand, italien et anglais depuis le siège de Bienne.
- Données techniques: 2'464 machines virtuelles, capacité de stockage de 7,5 Po, 73 hôtes ESX avec 17 To de RAM.

Grâce à la solution basée sur le cloud, vous augmenterez vos performances et votre flexibilité informatiques et réduirez durablement le coût de votre infrastructure informatique.

Vous souhaitez être conseillé? Contactez nos spécialistes du cloud, dès aujourd'hui et sans engagement.



**NOUVEAU:  
STOCKAGE S3  
DÉSORMAIS  
POSSIBLE!**

**SWISS TXT**

**SWISS TXT SA**  
Rue Alexander-Schöni 40  
Case postale 1136  
CH-2501 Biel/Bienne  
T +41 58 136 40 00  
[www.swisstxt.ch](http://www.swisstxt.ch)